

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1541)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 162

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 5

Supprimer les alinéas 11 et 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport au CHSCT prévu ici fait doublon avec celui prévu à l'article L. 4612-16 du code du travail.

Il ne va donc pas dans le sens de la simplification.